

APPEL AUX ORGANISATIONS ET PERSONNALITÉS LAÏQUES

Laïcité
d'accord !

Pour l'application des principes de liberté de conscience et d'égalité à l'école publique en Alsace et Moselle.



Aujourd'hui encore, en Alsace et Moselle, l'école publique n'est pas laïque. Dans le cadre du statut scolaire local, l'État y organise l'enseignement religieux avec les « cultes reconnus » (catholique, protestant, israélite) dans les locaux et sur le temps scolaire. Il rémunère les intervenants de religion aux frais de tous les contribuables de la République.



Cette situation n'est pas conforme à trois principes constitutionnels.

Liberté de conscience.

Aujourd'hui encore, les parents d'élèves sont toujours soumis à l'obligation de dispenser officiellement leurs enfants de cours de religion, sous peine de sanctions pour les élèves s'ils ne le suivent pas.

Neutralité.

Alors que la charte de la laïcité doit être affichée dans tous les établissements scolaires, la réglementation permet encore aux enseignants de l'Éducation nationale d'assurer l'enseignement de la religion à leurs propres élèves au mépris de leur obligation de neutralité.

Égalité.

Le droit à l'égalité est bafoué à l'école élémentaire où l'heure de religion est incluse dans l'horaire obligatoire de 24h. Les élèves d'Alsace et de Moselle sont ainsi privés de 180 heures de cours communs durant leur scolarité primaire.



En 1974, les instituteurs ont obtenu la liberté de ne pas enseigner la religion à l'école publique en Alsace et Moselle. Aujourd'hui, nous devons obtenir une avancée de même nature.



Nous appelons l'État à faire respecter ces trois principes sur l'ensemble du territoire de la République.



Nous appelons l'État à mettre en œuvre, en Alsace et Moselle, dès la rentrée de 2016, les recommandations de l'Observatoire de la laïcité :

- Rendre l'enseignement religieux optionnel en l'organisant pour les seules familles volontaires.
- Organiser cet enseignement optionnel en dehors de l'horaire dédié aux enseignements de l'Éducation nationale.

Nous appelons l'État à faire respecter à l'école publique en Alsace et Moselle la séparation du domaine des savoirs dispensés par l'Éducation nationale de celui des croyances inhérentes au domaine religieux.

Cet appel est lancé par le collectif d'organisations laïques d'Alsace et de Moselle représenté par :

Laïcité
d'accord !



LES PREMIERS SIGNATAIRES DE L'APPEL SONT :

- **Bernard Anclin**, président de Laïcité d'accord
- **Michel Seelig**, président du Conseil IUT et du Cercle Jean Macé de Metz
- **Céline Rigo**, secrétaire générale du CNAL
- **Daniel Foulon**, président des DDEN
- **Gérard Delfau**, président d'EGALE - Sénateur honoraire
- **Liliana Moyano**, présidente de la FCPE
- **Bernadette Groison**, secrétaire générale de la FSU
- **Françoise Dumont**, présidente de la LDH
- **Jean-Michel Ducomte**, président de la Ligue de l'enseignement
- **Laurent Escure**, secrétaire général de l'UNSA Éducation
- **Philippe Barillon**, président de la FCPE Haut-Rhin
- **Martine Cerf**, secrétaire générale d'EGALE
- **Anne Feray**, professeure en lycée à Metz, secrétaire nationale de la FSU
- **Pierre Jullien**, président FOL Moselle
- **Christian Moser**, secrétaire régional UNSA-Éducation Alsace
- **Pascal Politanski**, président de la Ligue de l'enseignement du Bas-Rhin
- **Hervé Pritrsky**, président des PEP Moselle
- **Charles Roederer**, président fédération Moselle LDH
- **Christophe Roussel**, avocat à la Cour d'Appel de Colmar (LDH)
- **Daniel Tomaselli**, président de la FCPE Moselle et Lorraine
- **Isabelle Traband**, présidente de la FCPE du Bas-Rhin
- **Jean Baubérot**, sociologue
- **Henri Peña-Ruiz**, philosophe
- **Caroline Fourest**, journaliste

- **Patrick Kessel**, président du Comité Laïcité République
- **Catherine Kintzler**, philosophe
- **Philippe Meirieu**, professeur émérite sciences de l'éducation Lyon 2
- **Jean-Louis Auduc**, agrégé d'histoire, ancien directeur études IUFM Créteil
- **Gérard Aschieri**, président de l'institut de recherches de la FSU
- **Monique Cabotte-Carillon**, présidente de Chrétiens pour une église dégagée de l'école confessionnelle (CEDEC)
- **Jean-Michel Djian**, rédacteur en chef à France Culture
- **Jean-Paul Dubois**, professeur de droit public Paris-Sud - président d'honneur LDH
- **Marc Horwitz**, co-directeur du Dictionnaire de la laïcité
- **Philippe Lazar**, directeur revue Diasporiques/Cultures en mouvement
- **Michel Miaille**, professeur émérite droit/sciences-po Montpellier
- **Michel Nicette**, sociologue, maître de conférence en retraite (Reims)
- **Alain Rabatel**, professeur des universités en sciences du langage, Université de Lyon 1
- **Robin Renucci**, acteur, directeur des Tréteaux de France
- **Michel Tubiana**, président d'honneur de la LDH

AVEC LE SOUTIEN DU COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL.
ASSOCIATIONS SIGNATAIRES :

- A.E.P.L. Ile-de-France – Association Européenne de la Pensée Libre
- C.A.E.D.E.L. – Mouvement Europe et Laïcité
- CNAFAL
- Association Le Chevalier de la Barre
- Les Comités 1905
- Fédération Française de l'Ordre Mixte International "Le Droit Humain"
- Fédération Générale des PEP
- Femmes contre les Intégrismes (FCI)
- Grande Loge Féminine de France
- Grande Loge Mixte de France
- Grande Loge Mixte Universelle
- Grand Orient de France
- Association Laïcité-Liberté
- Comité Laïcité-République
- Association Libres MarianneS
- Association des Libres Penseurs de France
- La Ligue du Droit International des Femmes
- Observatoire de la Laïcité Provence – O.L.P.A.
- Observatoire de la laïcité de Saint Denis
- Regards de Femmes
- Solidarité laïque
- UFAL – Union des Familles Laïques
- Union Rationaliste
- Association Les Profanes (Metz)
- Pupilles de l'Enseignement Public Moselle